

Le profilage d'entreprises : Un outil pour l'analyse économique ?

Claire LELARGE

Université Paris-Saclay et CEPR

**Commission Cnis « Entreprises et stratégies de marché »
du 7 octobre 2021**

Ambiguïtés des définitions officielles : Illustrations

Règlement européen 696/93 et Loi de Modernisation de l'Economie 2008-776

Rappel des textes

A. Entreprise

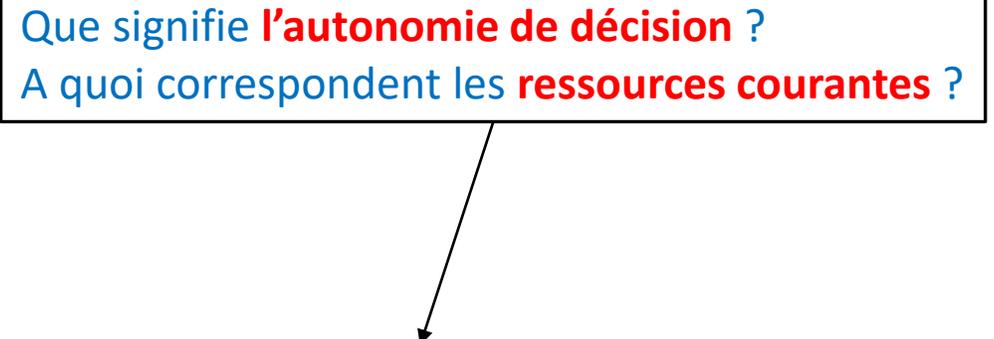
- L'entreprise correspond à **la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services** jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.
- Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.

Note explicative

- L'entreprise telle qu'elle est définie est une entité économique qui peut donc correspondre, dans certaines circonstances, à la réunion de plusieurs unités légales.
- En effet, certaines unités légales exercent des activités exclusivement au profit d'une autre entité légale et leur existence ne s'explique que **par des raisons administratives (par exemple fiscales) sans qu'elles soient significatives du point de vue économique.**
- **Appartient aussi à cette catégorie une grande partie des unités légales sans emploi.** Souvent, les activités de ces unités légales doivent être interprétées comme des activités auxiliaires des activités de l'unité légale mère qu'elles secondent, à laquelle elles appartiennent et à laquelle elles doivent être rattachées pour constituer l'entité «entreprise» utilisée pour l'analyse économique.

Commentaires (1)

Que signifie **l'autonomie de décision** ?
A quoi correspondent les **ressources courantes** ?



A. Entreprise

- L'entreprise correspond à **la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services** jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.
- Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.

Note explicative

- L'entreprise telle qu'elle est définie est une entité économique qui peut donc correspondre, dans certaines circonstances, à la réunion de plusieurs unités légales.
- En effet, certaines unités légales exercent des activités exclusivement au profit d'une autre entité légale et leur existence ne s'explique que **par des raisons administratives (par exemple fiscales) sans qu'elles soient significatives du point de vue économique.**
- **Appartient aussi à cette catégorie une grande partie des unités légales sans emploi.** Souvent, les activités de ces unités légales doivent être interprétées comme des activités auxiliaires des activités de l'unité légale mère qu'elles secondent, à laquelle elles appartiennent et à laquelle elles doivent être rattachées pour constituer l'entité «entreprise» utilisée pour l'analyse économique.

Une **motivation FISCALE** n'a-t-elle pas d'implication(s) économique(s) ??
Cf. (par exemple) les **décisions d'implantation et de domiciliation des actifs** des entreprises,
y compris au sein de l'UE...

Commentaires (2)

A. Entreprise

- L'entreprise correspond à **la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services** jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.
- Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.

Note explicative

- L'entreprise telle qu'elle est définie est une entité économique qui peut donc correspondre, dans certaines circonstances, à la réunion de plusieurs unités légales.
- En effet, certaines unités légales exercent des activités exclusivement au profit d'une autre entité légale et leur existence ne s'explique que **par des raisons administratives (par exemple fiscales) sans qu'elles soient significatives du point de vue économique.**
- **Appartient aussi à cette catégorie une grande partie des unités légales sans emploi.** Souvent, les activités de ces unités légales doivent être interprétées comme des activités auxiliaires des activités de l'unité légale mère qu'elles secondent, à laquelle elles appartiennent et à laquelle elles doivent être rattachées pour constituer l'entité «entreprise» utilisée pour l'analyse économique.

Commentaires (3)

Les **unités légales sans emploi** sont-elles vraiment toujours dépourvues **d'autonomie de décision** ?
Que penser de celles qui ne sont pas adossées à une UL employeuse ?

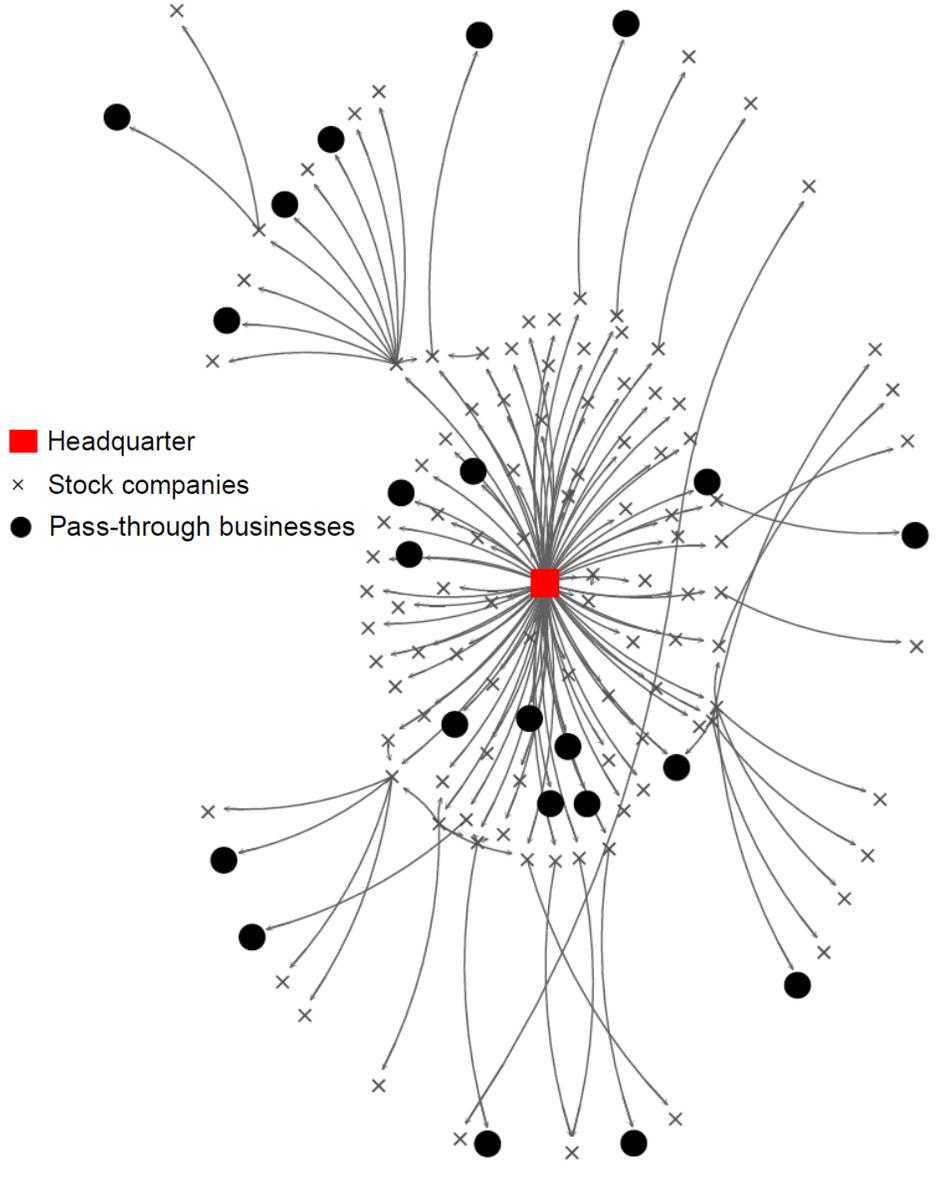
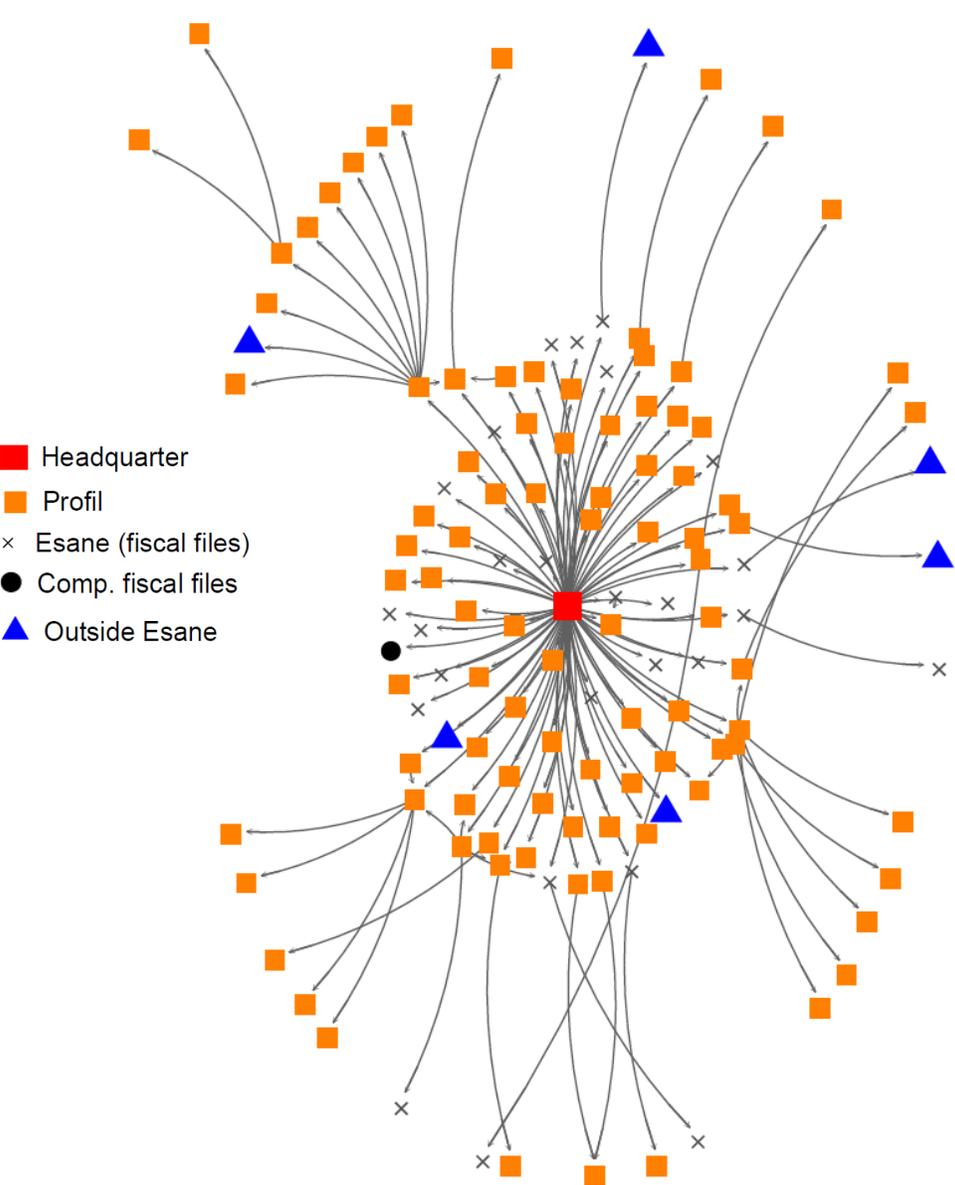
A. Entreprise

- L'entreprise correspond à **la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services** jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.
- Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.

Note explicative

- L'entreprise telle qu'elle est définie est une entité économique qui peut donc correspondre, dans certaines circonstances, à la réunion de plusieurs unités légales.
- En effet, certaines unités légales exercent des activités exclusivement au profit d'une autre entité légale et leur existence ne s'explique que **par des raisons administratives (par exemple fiscales) sans qu'elles soient significatives du point de vue économique.**
- **Appartient aussi à cette catégorie une grande partie des unités légales sans emploi.** Souvent, les activités de ces unités légales doivent être interprétées comme des activités auxiliaires des activités de l'unité légale mère qu'elles secondent, à laquelle elles appartiennent et à laquelle elles doivent être rattachées pour constituer l'entité «entreprise» utilisée pour l'analyse économique.

Une illustration du commentaire (3): Les SCI sont soit intégrées dans le profil, soit non détectées...



Une illustration du commentaire (3):

... alors que cette stratégie organisationnelle peut pointer vers leur autonomisation

ÉCONOMIE JUNE 11, 2018 / 6:18 PM / UPDATED 3 YEARS AGO

Casino va de nouveau céder des actifs pour se désendetter

Casino a annoncé lundi le lancement d'un plan de cession d'actifs non stratégiques de 1,5 milliard d'euros afin de poursuivre la transformation de son modèle et accélérer son désendettement en France. /Photo d'archives/REUTERS/Stéphane Mahé

Le distributeur a indiqué, sans donner de détails, qu'il s'agissait d'actifs "notamment immobiliers" - il est propriétaire d'un certain nombre de murs de ses magasins, notamment de son enseigne de centre-ville Monoprix.

Le groupe n'a pas précisé si la foncière Mercialys, dans laquelle il détient plus de 40%, était dans le périmètre des actifs concernés.

Du fait du transfert des droits de propriété, des entités considérées comme « NE jouissant PAS d'une certaine autonomie de décision », le deviennent... et conduisent à l'apparition d'un nouveau flux de CA « déconsolidé »

- N'étaient-elles pas déjà autonomes avant la vente ? Ne relevaient-elles pas déjà d'une entreprise différente ?
- Le système d'information ne manque-t-il pas des changements structurels importants ?

AccorHotels : Des hôtels sans murs

Ce n'est, en effet, pas la première fois que le sujet s'invite au conseil d'administration du leader européen de l'hôtellerie. Quand, en 2005, le fonds d'investissement américain Colony Capital s'installe au capital du groupe français, il annonce vite la couleur. Un hôtelier moderne ne s'encombre pas de titres de propriété. Des contrats de gestion, de licence ou de franchise suffisent. Immobiliser un capital de plus en plus cher, surtout dans les grandes villes, est source d'inefficacité. Un bon hôtelier ne fait pas forcément un bon propriétaire. C'est la stratégie adoptée par toutes les grandes chaînes américaines, comme Marriott ou Hilton. Durant dix ans, Colony, secondé trois ans plus tard par l'investisseur français Eurazeo, va mettre la pression sur Accor pour qu'il cède ses murs. Il usera pour cela près de quatre PDG qui se convertiront plus ou moins de bonne grâce aux charmes de l'« asset light », cette gestion sans actif matériel.

Finalement, le plus malin à ce jeu de Monopoly géant, sera, sans surprise, le dernier patron en date du groupe, Sébastien Bazin, lui-même ancien patron France de Colony. A son arrivée à la tête d'Accor, il a pourtant fait le contraire de ce que l'on attendait de lui. Au lieu de céder en masse les derniers murs d'hôtels du groupe il les a logés dans une société distincte et s'est mis à racheter des immeubles abritant ses Ibis, Mercure et Novotel. Le PDG Bazin semblait défaire ce que ses prédécesseurs avaient entamé, sous la pression de l'actionnaire Bazin.

Stratégie en deux temps. Après avoir fait grimper la valeur des actifs du groupe de 5 à 7 milliards en trois ans Il ouvrira, dès l'an prochain, le capital de sa filiale à des investisseurs. Tout en continuant à gérer cette entreprise immobilière, même si, comme il l'espère, AccorHotels ne sera plus majoritaire. Voilà un bon moyen d'empocher quelques milliards sans perdre la main, histoire de financer sa croissance, notamment dans le luxe avec les hôtels Raffles, Fairmont et Swissotel, mais aussi dans le numérique.

Quelle(s) « théorie(s) (économique(s)) » de l'entreprise derrière le profilage?

Proposition d'interprétation des textes...

Focus sur les activités de **production...**

Dès lors les « **ressources courantes** »
sont celles de la fonction de production (technologique),
ie. les **facteurs de production**

A. Entreprise

- L'entreprise correspond à la **plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services** jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses **ressources courantes**.
- Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.

Note explicative

- L'entreprise telle qu'elle est définie est une entité économique qui peut donc correspondre, dans certaines circonstances, à la réunion de plusieurs unités légales.
- En effet, certaines unités légales exercent des activités exclusivement au profit d'une autre entité légale et leur existence ne s'explique que **par des raisons administratives (par exemple fiscales) sans qu'elles soient significatives du point de vue économique**.
- **Appartient aussi à cette catégorie une grande partie des unités légales sans emploi.** Souvent, les activités de ces unités légales doivent être interprétées comme des **activités auxiliaires** des activités de l'unité légale mère qu'elles secondent, à laquelle elles appartiennent et à laquelle elles doivent être rattachées pour constituer l'entité «entreprise» utilisée pour l'analyse économique.

Et les **activités auxiliaires** sont celles qui ne sont pas directement liées à la fonction de production (technologique) : eg. stratégies de financement des actifs de production ? Département de marketing ? Département de R&D ? Etc.

Quelques enseignements de la littérature académique (1)

- **L'approche technologique** ne suffit pas à générer une « théorie de l'entreprise »...
- **Hart (1995, Prix Nobel 2016)** souligne en particulier 3 limites d'une telle approche:
 - Elle ne permet pas de traiter les problèmes d'incitation à l'intérieur des entreprises
 - Elle ne permet pas de faire sens de l'organisation interne des entreprises : structure hiérarchique, délégation d'autorité... structuration interne en UL!
 - Elle ne délivre pas de mécanisme déterminant les frontières de l'entreprise, ie. l'enveloppe d'UL dans notre cas !
 - Pourquoi les coûts marginaux de production sont-ils croissants ?
 - Argument de **Coase (1937, Prix Nobel 1991)** : la micro-économie du producteur est parfaitement compatible avec une situation dans laquelle l'ensemble de la production serait prise en charge par une seule entreprise...
- **NB: Autant d'aspects économiques que le concept d'entreprise profilée ne permettra pas de traiter...**

Quelques enseignements de la littérature académique (2)

- **L'approche technologique** ne suffit pas à générer une « théorie de l'entreprise »...
- Il faut donc nécessairement compléter : « **autonomie de décision** »?

- ... « **droits de contrôle résiduels** » ?

Approche par les **droits de propriété** à la Grossman-Hart-Moore... Probablement trop large: notion de groupe d'entreprise

- **Indicateurs complémentaires d'organisation / de structure de contrôle** à collecter : centres de coûts, centres de profits ?

Concepts de finance d'entreprise (analyse des conflits d'intérêt issus de la déconnection entre droits de contrôle et droits de propriété)

- Probablement un critère de **volatilité minimale** du niveau de production induit et des facteurs de production mobilisés (notamment en termes d'emploi)

Quelques enseignements de la littérature académique (2)

- **L'approche technologique** ne suffit pas à générer une « théorie de l'entreprise »...
- Il faut donc nécessairement compléter : « **autonomie de décision** »?
 - ... « **droits de contrôle résiduels** » ?

Approche par les **droits de propriété** à la Grossman-Hart-Moore... Probablement trop large: notion de groupe d'entreprise

- **Indicateurs complémentaires d'organisation / de structure de contrôle** à collecter : centres de coûts, centres de profits ?

Concepts de finance d'entreprise (analyse des conflits d'intérêt issus de la déconnection entre droits de contrôle et droits de propriété)

Quelques enseignements de la littérature académique (3)

- Probablement un critère additionnel de **volatilité minimale** :
 - du niveau de production induit et des facteurs de production mobilisés ? (notamment en termes de VA ou d'emploi)
 - Enjeu de « **micro-fondation** » parcimonieuse des fluctuations agrégées

Econometrica, Vol. 79, No. 3 (May, 2011), 733–772

THE GRANULAR ORIGINS OF AGGREGATE FLUCTUATIONS

BY XAVIER GABAIX¹

This paper proposes that idiosyncratic firm-level shocks can explain an important part of aggregate movements and provide a microfoundation for aggregate shocks. Existing research has focused on using aggregate shocks to explain business cycles, arguing that individual firm shocks average out in the aggregate. I show that this argument breaks down if the distribution of firm sizes is fat-tailed, as documented empirically. The idiosyncratic movements of the largest 100 firms in the United States appear to explain about one-third of variations in output growth. This “granular” hypothesis suggests new directions for macroeconomic research, in particular that macroeconomic questions can be clarified by looking at the behavior of large firms. This paper’s ideas and analytical results may also be useful for thinking about the fluctuations of other economic aggregates, such as exports or the trade balance.

KEYWORDS: Business cycle, idiosyncratic shocks, productivity, Solow residual, granular residual.

NB De tels critères complémentaires permettraient de faire évoluer les critères de consolidation et la méthode de profilage, afin notamment de stabiliser dans le temps les « profils » obtenus

Exemple d'application :

Mesurer de l'importance de l'industrie
manufacturière française...

Le concept d'entreprise profilée est-il (le seul) pertinent ?

1^{ère} référence de la littérature académique : L'entreprise (UL ?) et l'établissement comme concepts pertinents

American Economic Review 2016, 106(7): 1632–1662
<http://dx.doi.org/10.1257/aer.20131578>

The Surprisingly Swift Decline of US Manufacturing Employment†

By JUSTIN R. PIERCE AND PETER K. SCHOTT*

*This paper links the sharp drop in US manufacturing employment after 2000 to a change in US trade policy that eliminated potential tariff increases on Chinese imports. **Industries** more exposed to the change experience greater employment loss, increased imports from China, and higher entry by US importers and foreign-owned Chinese exporters. **At the plant level** shifts toward less labor-intensive production and exposure to the policy via input-output linkages also contribute to the decline in employment. Results are robust to other potential explanations of employment loss, and there is no similar reaction in the European Union, where policy did not change. (JEL D72, E24, F13, F16, L24, L60, P33)*

- Enjeu : quantifier l'impact de la concurrence des entreprises industrielles chinoises sur **l'emploi**
- Unités d'analyses pertinentes :
 - Volume de production des unités de production
[(**branches d'**) établissements]
 - Entités décisionnaires en termes d'emploi:
[**Groupes/Entreprises/UL**]

2nde référence de la littérature académique :

L'articulation branche d'entreprise/entreprise (UL ?) comme concepts pertinents

Structural Change Within Versus Across Firms:
Evidence from the United States

Xiang Ding[†]
Teresa C. Fort[‡]
Stephen J. Redding[§]
Peter K. Schott[¶]

September 16, 2019

PRELIMINARY

Abstract

US manufacturing's employment share fell from 27 to 9 percent between 1977 and 2016. A third of this reallocation is driven by a shift towards services – particularly professional services and retail – within continuing manufacturers. We show that **firms** with in-house professional **service establishments** are larger, grow faster, more likely to survive and more diversified than firms without such plants. These trends motivate a model of within-firm structural transformation in which non-manufacturing workers complement physical production, and where physical input price reductions induce firms to reallocate towards services. This mechanism is consistent with US firms' responses to growing trade with China.

JEL CLASSIFICATION: L11, L21, L25, L60

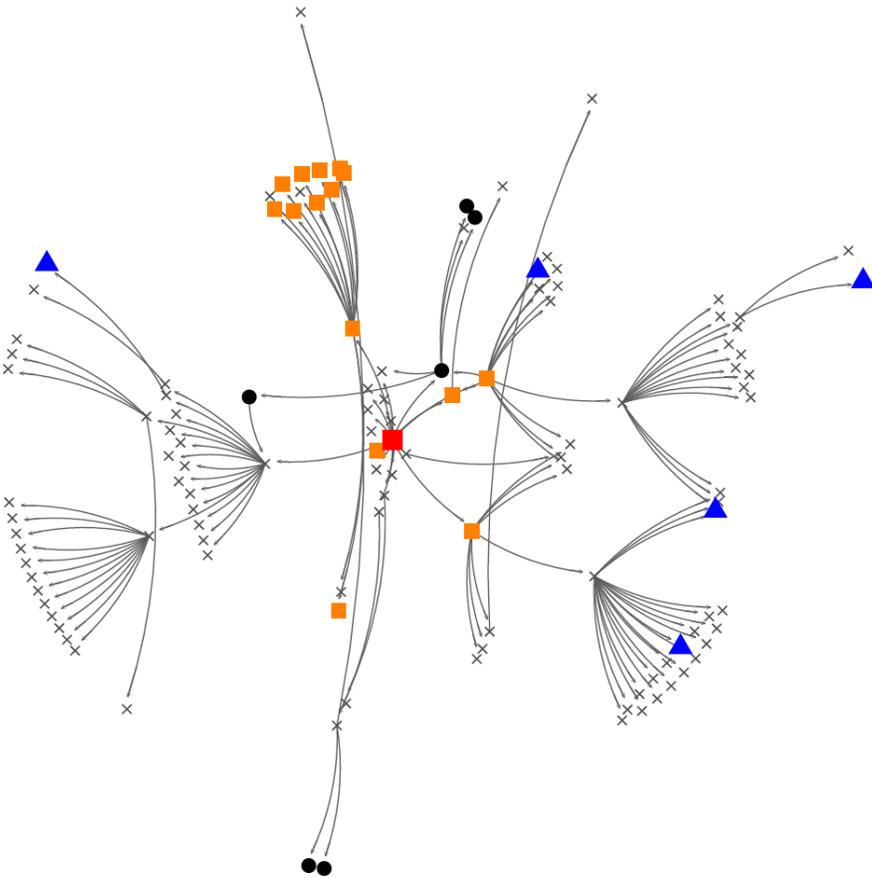
KEYWORDS: structural change, multi-product firms, globalization

- Enjeu: déterminer les principaux mécanismes structurels sous-jacents au déclin de l'emploi manufacturier
- Unités d'analyses pertinentes :
 - Structuration interne
[branches d'entreprises/de groupes, approximées par UL/établissements]
 - Entités décisionnaires en termes d'emploi et de stratégie de croissance:
[Groupes/Entreprises]

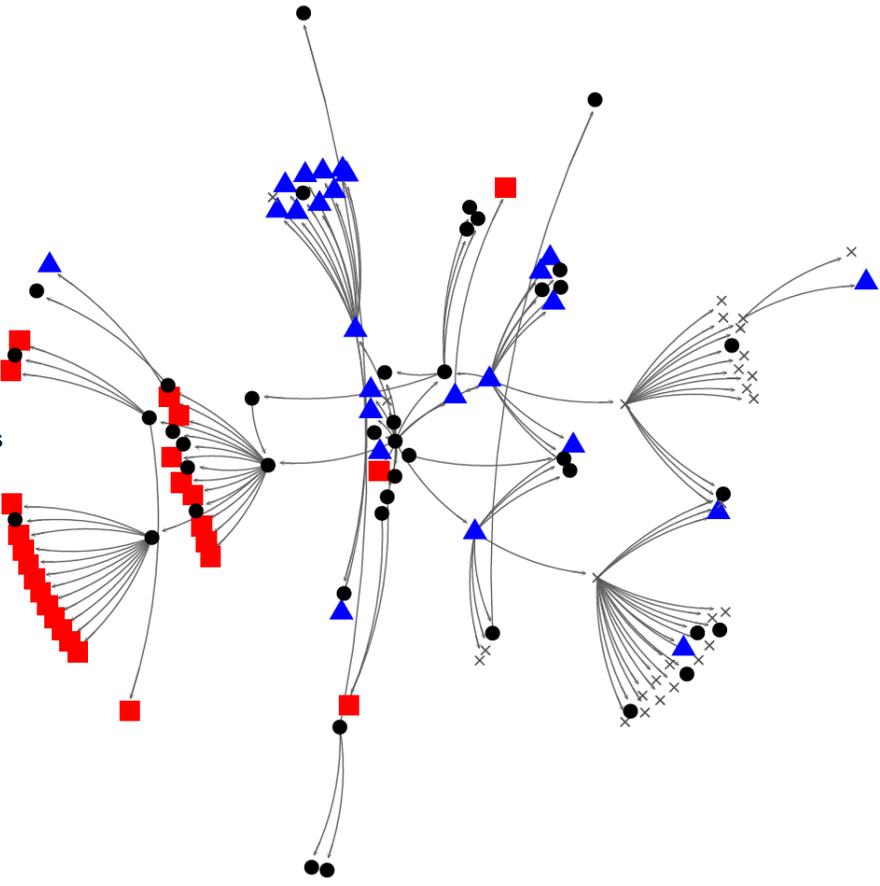
Illustration sur données françaises

Contour de profilage 2012, classé « industrie manufacturière »...

- Headquarter
- Profil
- × Esane (fiscal files)
- Comp. fiscal files
- ▲ Outside Esane



- Manufacturing
- × Retail/Trade
- Business Services
- ▲ Other



Autres approches (pertinentes) possibles

- Montant de la production manufacturière en France
 - Branche
- Ensemble des salariés couverts par des accords de branche de l'industrie manufacturière
 - Branche
- Ensemble des salariés rémunérés par des entreprises manufacturières (dans un modèle de partage de rente) : entreprise ou groupe
- Dimensionnement de programmes industriels (subventions, taxes ou droits de douanes) : établissement, entreprise ou groupe
- Parts de marché mondiale des groupes industriels français
 - Branches de groupes internationaux (non capté par Esane)
- Montants de R&D de l'industrie française, dépôts de brevets français
 - Groupes, nationaux ou internationaux
- Cibles potentielles d'IDE (cf. loi Pacte)
 - Unités légales (cotées ou non)

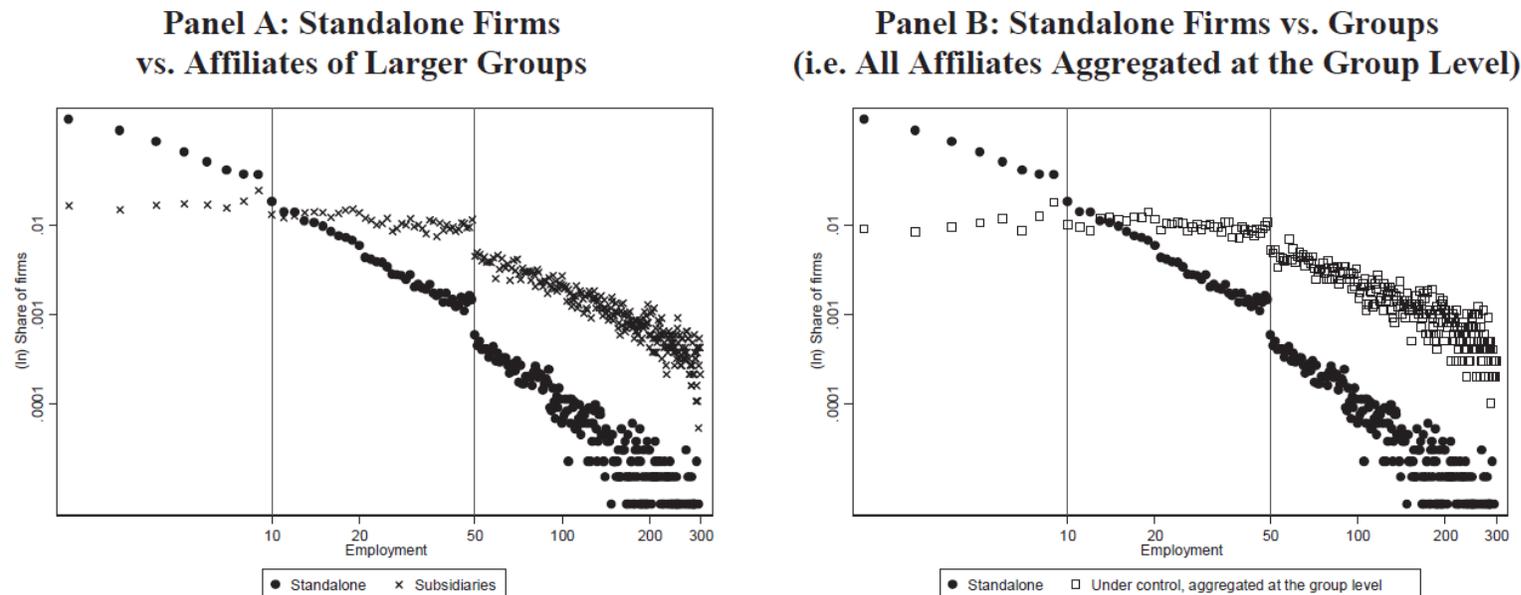
Quelques exemples issus de mes propres travaux...

Le concept d'entreprise profilée est-il (le seul) pertinent, suite...

Luis Garicano, C.L., John Van Reenen (2016),
"Firm Size Distortions and the Productivity Distribution: Evidence from France",
American Economic Review, 106(11)

- Analyse de l'impact des réglementations assises sur la taille des entreprises
 - Essentiellement droit du travail (mais pas seulement)
 - C'est l'**unité légale** qui est pertinente...
 - Ainsi que le **groupe** en raison de la jurisprudence
 - Les unités profilées tendent à plutôt perturber l'analyse... en particulier, il est impossible d'analyser les stratégies de contournement finement avec ce concept

Figure A4: Corporate Restructuring in Response to the Regulation?
Independent Firms vs. Corporate Groups in 2000



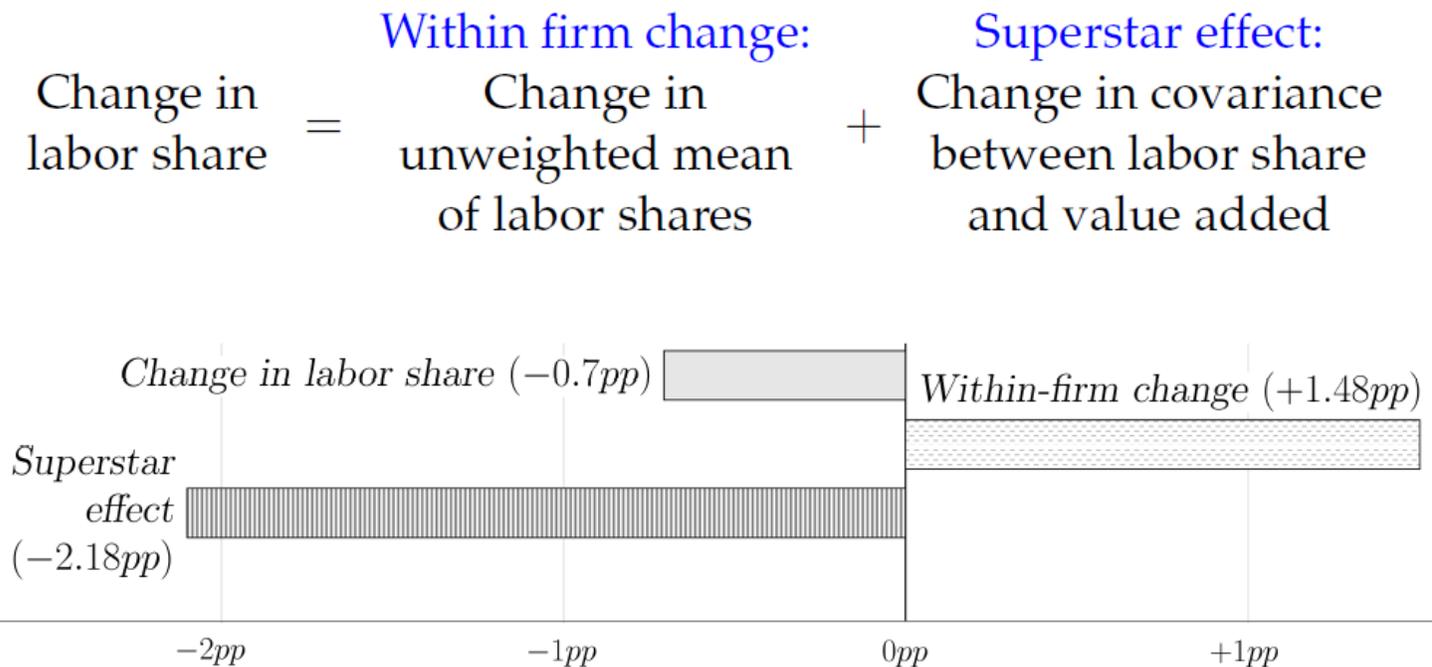
Daron Acemoglu, C.L., Pascual Restrepo (2020),
"Competing with Robots: Firm-Level Evidence from France",
American Economic Association P&P, 110

- Construction de l'indicateur de robotisation :
 - Le **niveau UL** est pertinent, pour détection via les dispositifs ciblés de suramortissement...
- Analyse des modifications de la fonction de production induites par la robotisation; impact sur la **productivité des entreprises** :
 - Un **concept d'entreprise complètement clarifié** serait pertinent
 - A défaut le niveau établissement serait le plus pertinent... mais le système d'information français ne collecte pas d'information sur le capital et les inputs intermédiaires à ce niveau.



Daron Acemoglu, C.L., Pascual Restrepo (2020),
"Competing with Robots: Firm-Level Evidence from France",
American Economic Association P&P, 110

- Analyse des **réallocations de parts de marché**
 - Le niveau **branche d'entreprise** serait pertinent pour les études de niveau segment de marché...
 - Pour l'agrégation macro-économique, **c'est un niveau « entreprise » complètement clarifié** qui serait pertinent



Merci pour votre attention !

Claire LELARGE

Université Paris-Saclay et CEPR

Commission Cnis « Entreprises et stratégies de marché »

du 7 octobre 2021